

Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



LES DÉLÉGATIONS

Délégués	Adresses - Villes	Téléphones	Départements
BAUX Marcel	13 - ST-PAUL-LEZ-DURANCE	42.57.40.91	04-05-06-13-83-84
CHOISY Régine	34 - BAILLARGUES	67.70.15.47	11-12-30-34-48-66-81
COFFIN Jean-Pierre	62 - METZ-EN-COUTURE	21.58.45.47	59-62-80
DUVAL Marcelle	21 - LONGVIC	80.66.34.10	21-39-71-89
ÉPIVENT Loïc	22 - SAINT-TRIMOEL	96.42.72.08	22-29-35-56
GUTTIN Lionel	61 - CERISY-FLERS	33.64.46.66	14-50-61-76
LAFON Nicole	47 - PAILLOLES-LA CAPELLE	53.71.67.05	09-31-32-47-64-65-82
LEVRON Gilbert	49 - AVRILLÉ	41.69.35.62	44-49-53-72-79-85
MARCLE Monique	24 - ST-MARTIN-DE-GURÇON	53.80.75.70	19-24-33-40-46-87
MARTIN Jean-François	95 - US VIGNY	(1) 34.66.01.09	75-92-93-94-95
MEINER M.	03 - MONTMARIAULT	70.07.60.12	03-15-18-23-43-58-63
MOCSINSKY Liliane	38 - LA COTE ST-ANDRÉ	74.54.60.39	01-07-26-38-42-69-73-74
MOREAU Daniel	02 - NEUILLY ST-FRONT	23.71.02.27	02-08-10-51-60-77
POUSSET Jean-Pierre	37 - STE-MAURE TOURAINE	47.65.51.39	36-37-41-86
ALBERT Dominique	88 - ST-MAURICE-SUR-MOSELLE	29.25.12.42	25-52-54-55-57-68 67-70-88-90
VOILET Claude	28 - MAINTENON	37.27.56.04.	27-28-45-78-91
WENDT Annick	17 - SAINT-SAVINIEN	46.91.70.05	16-17
BONNETETE DE VAUCANSON	Guyane française et Antilles		971-972-973



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.
Tél. 16 (1) **34.76.52.58**

DESSERVANT : PARIS - BANLIEUE - PROVINCE

ÉDUCATION

GARDE - DÉFENSE - OBÉISSANCE
PEUREUX - FUGUEUR - EXUBÉRANT - AGRESSIF
DESTRUCTEUR - JALOUX - ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

AGILITY-DOG

MÉTHODE PERMETTANT D'OBTENIR UN CHIEN CONTROLABLE ET AUQUEL
L'ON DÉSIRE DONNER LIBERTÉ ET CONFIANCE EN FAISANT CORPS AVEC LUI

PENSION SIMPLE OU ÉDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS - 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION

MAITRES-CHIENS ET ÉDUCATEUR EN PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

SOMMAIRE

	Pages
La vie du Club	3
Feuille d'engagement de Maintenenon	7
Résultats d'expositions	9
Aspects physiques du dogue allemand (suite)	14
Rubrique Étalons et Lices	20
Nouvelles d'élevage	23

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les manuscrits et photos non insérés ne sont rendus que sur stipulation expresse et port joint. Les articles publiés ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction. Le journal se réserve le droit de refuser ou de supprimer certains ordres sans avoir à en justifier. Les textes et publicités à paraître dans le numéro suivant devront parvenir à la rédaction pour le premier jour du mois précédant le mois de la livraison de la revue.

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien.

Impression : La Biennoise, 39 Morez.

LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

son comité et son bureau

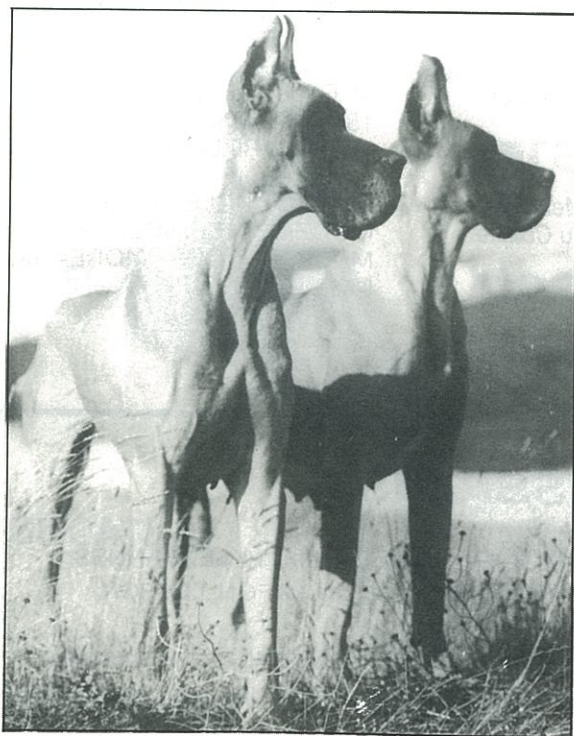
- **Président** M. Alain DUBOIS
2 bis, rue Sadi Carnot,
59211 SANTES
Tél. 20.07.08.80
- **Vice-présidents** M. Marcel BAUX
Quartier St-Roch
13115 ST-PAUL-LEZ-DURANCE
Tél. 42.57.40.91
M. Claude VOILET
7, rue de Néron,
PIERRES, 28130 MAINTENON
Tél. 37.27.56.04
Mme Régine CHOISY
Ch. du Mas de Roue,
34670 BAILLARGUES
Tél. 67.70.15.47
- **Secrétaire** Mme Jacqueline MÉRAT
Le Jaunet, 03110 SERBANNES
Tél. 70.56.51.86.
- **Trésorier** M. Gilbert LEVRON
15, rue Roland de Roncevaux
49240 AVRILLÉ. Tél. 41.69.35.62
- **Membres
du Comité** Mmes MARCLE ; M. MÉRAT ;
MOCZINSKI ; PINCEMIN ;
MM. BÉRENGER ; MOREAUX ;
LAFON ; MARTIN ; MIGNOT ;

LES COMMISSIONS

- Commission du bulletin**
 - ◆ **Présidence** : Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 SERBANNES.
 - ◆ **Membres** : Mmes M. MÉRAT, PRAS, MM. GUTTIN, LAFON, LEVRON, MARTIN, MIGNOT, DUBOIS.
- Commission d'élevage**
 - ◆ **Présidence** : Mme M.-J. PINCEMIN, 17150 ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.
 - ◆ **Membres** : Mmes MARCLE, J. MÉRAT, M. MÉRAT, CHOISY, MM. BAUX, LAFON, MARTIN, MIGNOT, Dr BÉRENGER.
- Commission des finances**
 - ◆ **Présidence** : M. Gilbert LEVRON, Rue de Roncevaux, 49240 AVRILLÉ.
 - ◆ **Membres** : Mmes CHOISY, MARCLE, M. LAFON.
- Commission des juges**
 - ◆ **Présidence** : M. Claude VOILET, 7, rue de Néron, Pierres, 28130 MAINTENON.
 - ◆ **Membres** : Mme PINCEMIN, MM. BAUX, BÉRENGER, LEVRON, Dr Y.-M. MÉRAT, MOREAUX, DUBOIS.
- Commission des litiges** Mmes M. MÉRAT, CHOISY, M. BAUX.



Ch. Int., Bundessiegerin 81,
PSYCHOSE de la Pierre du Roy



Au premier plan :
TIFANNY de la Pierre du Roy
(Psychose / Glenn v. Ferndorftal)
A l'arrière-plan : **Ch. DENISE** de Garaba
(Petrouchka de la Pierre du Roy /
Elgo v. Ferndorftal)

de mère...

...en fille

à La Pierre du Roy,

TIFANNY

a mis bas, le 12 juin 87,
10 chiots fauves par le célèbre
SHINE DES TERRES DE LA RAIRIE

Ch. BRISON

Tél. 57.43.37.97 (soir) ou 63.02.05.47 (W.E.)



Ici, à 8 mois, le grand
BAROUDEUR de la Pierre du Roy,
né le 15 mai 86
de Tifanny et Frend-Chico de Garaba

LA VIE DU CLUB

EDITORIAL

L'exposition nationale de Championnat vient de fermer ses portes à Lille. C'est un moment important de l'élevage canin français, un temps fort qui permet de faire un bilan partiel pour chaque club de race et, pour nous, celui du dogue allemand.

Plus de 70 sujets engagés, jugés par Mme Pincemin et M. Lauwers (B) dans des rings spacieux et beaucoup de chiens de qualité. Ambiance fort agréable, décontractée et dynamisée par Mme et M. Coffin, qui avaient prévu un buffet-sandwiches avec apéritif offert par Royal Canin.

Présent à l'exposition de Brive la semaine précédente, j'ai pu remarquer et réaffirmer ici l'importance de la présence du délégué régional du club aux expositions qui se déroulent dans son secteur géographique. Lien privilégié entre le Comité et les propriétaires de dogues allemands, membres ou non du club, il est l'ambassadeur de la race sur le terrain.

La première réunion Comité-délégués régionaux de Champier, en mars 87, a fait apparaître l'importance d'une étroite collaboration entre le Comité et les délégués ; relais indispensables dans la diffusion de l'information. De telles réunions se tiendront régulièrement. Une étude est actuellement menée afin d'essayer de déterminer un profil du délégué ; tous les présidents(tes) de sociétés canines ont été informés par circulaire des coordonnées de chaque délégué régional et une carte de France des délégués avec photos sera prochainement publiée.

Préparer l'avenir, n'est-ce pas former et informer ?

Le président ■

TARIF DES INSERTIONS « PHOTOS »

- 1 page entière de couverture	1 000 F
- 1 page intérieure	650 F
- 1/2 page intérieure	350 F
- 1/4 de page non publicitaire	100 F
<i>faisant paraître uniquement : prop., prod., nom du chien et origines</i>	
- 1/4 de page publicitaire	200 F

Les publicités doivent toujours mentionner les affixes des chiens

**Nous demandons également que nous soient adressés les justificatifs des titres
pour chaque photo publicitaire**

NOS DOGUES A L'ÉTRANGER

SAINT-SÉBASTIEN (Espagne) **- 3 mai 1987 - Juge M. JAVIER-SANCHEZ**

- 1er Exc. CACIB, URANUS DES PETITES VERNIÈRES, mâle fauve à Mme BLONDEAU.
- 1re Exc. CACIB, BIJOU A.D. MAIBACHER SCHWEIZ, femelle bleue à M. ROUGEYRON.
- 1re Exc. CACIB, ATHÈNE DES PETITES VERNIÈRES, femelle fauve à M. THOMAS.
- 1re Exc. CACIB, VÉNUS D'ANNERUF, femelle noire à Mme ARROYO.

NAMUR

- 21 juin 1987 - Juges : M. RENDERS (NL) pour les mâles fauves et bringés ; M. THIENPONT (B) pour les femelles fauves et bringées et tous les arlequins et noirs ; M. KLIEBENS-TEIN (All.) pour tous les bleus.

► C.O. mâles arl. et noirs :

- 3e T.B., ALSTON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR à M. DIGARD.
- 4e T.B., VARGAS DE PARADI'S PARC à M. HUBERT.

► Cl. Ch. femelles fauves et bringées :

- 1er Exc. RCACIB, VALERYANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE à Mme JOULAUD.

► C.O. mâles bleus :

- 1er Exc. CACIB, APOLLON DES FAUVELLES à M. BASSET.
- 2e Exc., VANGOG DES ROCHES NOIRES DE CHÈVRE-FEUILLE à Mme MEBEC.

► C.O. femelles bleues :

- 1re Exc. CACIB, ASTI DES FAUVELLES à M. SABOUNJO-GLOU.
- 3e Exc., AXLE DU MONT TOISÉ à M. MALPEZZI-LEUFONT.

► C.J. femelles bleues :

- 1re, BORA-BORA à M. BARRE.

LE BON SANG



AALBORG de la Châtellerie

(Ch. URIES des Terres de la Rairie /
UMBRA de la Châtellerie,
fille de Ch. Scipion de la Châtellerie)

- Jeune Champion du club 86 (à 13 mois)
- 1^{er} Exc. Raduno Vignale - C.O. (à 18 mois)
- CAC-CACIB Montpellier (à 18 mois)
- CAC-CACIB Florence - Meilleur de race

ABSENCE TOTALE DE DYSPLASIE A LA RADIO

Prod. Dr Lionel QUET, 13360 Roquevaire. Tél. 42.72.51.79. - Prod. M. Jean-Jacques GELLIBERT

En raison d'un accident de la circulation survenu fin mai 87, Aalborg sera absent des rings jusqu'à guérison complète.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DE L'EURO-DDC

du 8 mai 1987

► Compte-rendu de la réunion de Tulln en Autriche.

► Exposé des comptes.

► Edition d'une liste des juges reconnus par l'Euro-DDC pour les pays membres.

► Demande d'adhésion du Club Polonais.

Un représentant du Club Polonais expose l'intérêt de son pays à adhérer mais souligne les difficultés à participer financièrement, du fait des problèmes d'échanges de devises entre l'Est et l'Ouest.

Le Club Polonais est admis pour deux ans à titre probatoire, à charge pour lui d'apporter des précisions sur le fonctionnement de l'élevage et avec le projet d'organisation d'une manifestation en Pologne, à titre de participation financière.

► La question des mélanges de couleurs (déjà abordée à la précédente réunion).

Il est rappelé que tous les pays membres doivent suivre la réglementation en vigueur à ce sujet. Cependant, chaque pays est souverain pour établir son règlement d'élevage ; ainsi, tel dogue, en règle dans son pays, ne sera pas pour autant autorisé dans un pays voisin si la règle de son pays ne correspond pas à la réglementation européenne.

L'exemple du Danemark est donné (où l'on permet le croisement fauve - arlequin). La position de la FCI est de laisser aux pays concernés le soin de gérer leur élevage (et en particulier les croisements de variétés à l'intérieur d'une même race). La FCI ne peut donc traiter ce problème que l'Euro-DDC abordera comme proposition au Club Danois (qui n'en fait d'ailleurs pas partie).

► La coupe d'oreilles et son interdiction

Dans l'état actuel des choses, sur dix pays membres, six ne sont pas encore soumis à l'interdiction de couper et tous les pays membres souhaitent poursuivre la coupe d'oreilles. Un vote dégageant cette majorité permettra de soutenir le recours déjà engagé auprès de la FCI et de la VDH.

En l'absence de résultat positif de ce recours, si l'interdiction de coupe d'oreilles est maintenue et se généralise, il conviendra de revoir le standard en conséquence, après une période transitoire de deux ou trois ans, qui permettra de mieux définir les orientations à prendre dans ces nouvelles conditions.

Actuellement, les chiens à oreilles coupées sont admis dans tous les pays s'ils proviennent de pays où la coupe est autorisée (en effet certains pays où la coupe est interdite n'admettent plus les chiens à oreilles coupées provenant de ces mêmes pays).

► Journées des juges à Darmstadt les 12 et 13 septembre 1987.

► Questions diverses

La prochaine exposition de l'Euro-DDC aura lieu à Frankfurt (Allemagne) le 7 mai 1988, à l'occasion du centenaire du Club. En 1989, en Italie.

Le délégué suédois expose les difficultés d'échanges avec les autres pays du fait de la quarantaine en vigueur dans son pays. Par ailleurs, les chiens à oreilles coupées ne sont plus inscrits sauf s'ils viennent d'un pays où ceci est autorisé.

Le délégué hongrois repose la question de l'utilisation de mâles reproducteurs dans les différents pays. Le principe d'un « Korung » reconnu par l'Euro-DDC avec radio de hanches est maintenu. Chaque pays doit envoyer une liste des chiens correspondant à ces critères à l'Euro-DDC.

Le délégué yougoslave présente son pays et son club avec l'intention d'adhérer à l'Euro-DDC dans un avenir proche.

Le délégué d'Allemagne de l'Est fait des propositions sur l'organisation d'expositions dogues dans son pays.

En conclusion, une réunion qui a repris les thèmes de celle de Tulln avec les questions essentielles : d'un Korung au niveau de

l'Euro-DDC permettant à tous les étalons conformes d'être utilisés dans tous les pays ; de la coupe d'oreilles pour laquelle le recours fait au niveau européen peut avoir, on l'espère, un certain poids ; de réunions de travail régulières des juges au niveau européen ; d'un essai d'uniformisation des critères d'élevages, du principe retenu d'une deuxième réunion du bureau de l'Euro-DDC à l'occasion probablement du BSG.

Quelques mots sur l'exposition du lendemain qui a rassemblé 172 dogues de l'Est et de l'Ouest. Pas de Français présents. L'occasion nous était donnée de voir de nombreux dogues de pays de l'Est, pas tous de bonne qualité au plan du standard mais tous doués d'un caractère et d'un tempérament qui doit nous laisser à réfléchir !

Une présentation d'ensemble de dogues au travail nous a d'ailleurs été faite par le Club Hongrois et l'usage du dogue comme chien de garde et de défense est habituel dans ce pays. C'est sans doute l'explication de caractères beaucoup plus toniques dans l'ensemble que les nôtres...

L'accueil a été chaleureux et l'organisation agréable. Bien sûr, Budapest, c'est un long voyage fatigant (en voiture) mais les échanges qui résultent de ces rencontres me semblent précieux et à développer.

Dr Yves-Marie MÉRAT ■

INFORMATION

Lors de la réunion des membres du D.C.F. du 19 septembre, nous aurons le plaisir d'accueillir le Dr Corlouer, vétérinaire, qui, après un exposé sur le syndrome dilatation-torsion d'estomac, animera un débat sur ce thème et répondra à toutes vos questions. Cette affection décime suffisamment notre race pour qu'ensemble, vétérinaires, éleveurs et particuliers, nous essayions d'en savoir plus.

Fort de son expérience de plus de 600 cas répertoriés et analysés dans sa clinique, le Dr Corlouer est souvent le conférencier choisi lors des réunions de formation permanente organisées sur ce sujet par les instances professionnelles.

Le comité espère que vous viendrez nombreux pour animer cette large discussion.

Dr MIGNOT ■

*Ce numéro est le dernier
envoyé aux membres
non à jour
de leur cotisation 1987.*

NATIONALE D'ÉLEVAGE

20 SEPTEMBRE 1987 - MAINTENON (Eure-et-Loir)

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DU 19 SEPTEMBRE 1987

à l'Hôtel « Le Saint-Denis » - Place du Château - 28130 Maintenon
Tél. 37.23.00.76

- ▶ 9 h 00 : Commission des Finances
- ▶ 10 h 00 : Commission d'élevage
- ▶ 11 h 00 : Comité et délégués régionaux
- ▶ 13 h 00 : Déjeuner
- ▶ 14 h 30 : Commission de Rédaction du T.U.
Réunion des juges
- ▶ 16 h 00 : Comité
- ▶ 17 h 30 : Réunion des adhérents du Doggen Club de France
 - 1) Exposé du Dr Corlouer sur la torsion d'estomac ;
 - 2) Film sur l'exposition régionale Alsace-Lorraine 87 présenté par M. D. Albert - discussion ;
 - 3) Informations sur les travaux du Comité ;
 - 4) Questions diverses.
- ▶ 20 h 30 : Dîner avec animation - Apéritif offert par Royal Canin.

HÔTELS ACCEPTANT LES CHIENS

- Le Saint-Denis à Maintenon. Tél. 37.23.00.76. • Le Grand Monarque à Chartres. Tél. 37.21.00.72.
- L'Ibis à Chartres. Tél. 37.35.76.00. • Novotel à Chartres. Tél. 37.34.80.30.

*Pour tous renseignements concernant les détails pratiques de l'exposition,
contacter M. Claude VOILET, 7, rue de Néron, Pierres, 28130 Maintenon.
Tél. 37.27.56.04.*

BON DE RÉSERVATION POUR LE DINER

A retourner impérativement, avant le 10 septembre
(le nombre de places étant limité, l'organisation ne permet pas d'accepter les demandes de dernière minute).

Nom Prénom

Adresse

déclare retenir places pour la soirée du dogue du 19 septembre 87 (prix par personne : 120 F).

Ci-joint mon règlement par chèque de F au nom de M. VOILET, 7, rue de Néron, Pierres, 28130 Maintenon.

(aucune réservation ne sera retenue sans le règlement).

Signature :

EXPOSITION DE RACE - DOGUES ALLEMANDS

20 SEPTEMBRE 1987 - MAINTENON (Eure-et-Loir)

Avec attribution du C.A.C.S. et du titre de Champion du Club

DEMANDE D'ENGAGEMENT

*A remplir soigneusement par le propriétaire et à envoyer au secrétariat de l'exposition :
Mme J. MÉRAT - Le Jaunet - Serbannes - 03110 Escurolles*

Joindre le montant des engagements par chèque bancaire ou postal 3 volets, libellé au nom du Doggen-Club de France

Aucun engagement non accompagné de son règlement ne sera accepté.

Chaque confirmation de vos engagements vous sera adressé avec numéro de catalogue.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 1^{er} SEPTEMBRE 1987

Race	DOGUE ALLEMAND	Sexe	_____
Couleur	_____		
Nom du chien	_____		
Numéro L.O.F.	_____	Numéro tatouage	_____
Date de naissance	_____		
Père	_____		
Mère	_____		
Nom du Producteur	_____		
Nom du Propriétaire	_____		
Adresse complète	_____		

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette feuille.

Fait à _____, le _____ 1987

Participation aux frais d'exposition

1 ^{er} chien (avec catalogue)	170 F
2 ^e chien	140 F
3 ^e chien et suivants	120 F
Paires - Groupes - Lots d'Élevage	80 F
Classe Puppies	80 F
Classe Vétérans	gratuit

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

Classe ouverte (minimum 15 mois)	_____
Classe jeunes (de 9 à 18 mois)	_____
Cl. Champions (ne concourant pas pour le CACS)	_____
Paire	_____
Lot d'Élevage	_____
Classe Puppies (jusqu'à 9 mois)	_____
Classe Vétérans (à partir de 6 ans)	_____

TOTAL _____

JUGES CONTACTÉS :

M. DUBOIS : sujets fauves – M. LEVRON : sujets bleus – M. MOREAUX : sujets noirs
Dr MÉRAT : sujets arlequins – M. GARNERO : sujets bringés
Mme CHOISY : Confirmation – M. BAUX : Puppy

Le D.C.F. se réserve le droit de remplacer ou de modifier le jury.

RÈGLEMENT - EXPOSITION DE CHAMPIONNAT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

Accès de l'exposition à partir de 8 h 30 -- Début des jugements à 9 h 30 précises.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Il est assuré à partir de 8 h 30 par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi d'un chien. Sa décision est sans appel.

LOTS D'ÉLEVAGE

Nouveau règlement S.C.C. : « Un lot d'élevage doit être composé de 5 chiens d'une même variété sans distinction de sexe et déjà engagés dans une classe individuelle »... « Un producteur peut engager plusieurs lots d'élevage, chaque lot de 5 chiens constituant une entité indivisible »...

RÈGLEMENT SANITAIRE

ATTENTION : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Le ministère de l'Agriculture (D.S.V.) exige, pour les chiens provenant *de l'étranger* et d'un département infesté de rage ou reconnu indemne depuis *au moins 3 ans*, un certificat de vaccination antirabique conforme au modèle réglementaire.

Sont déclarés infestés de rage, les départements suivants : 01, 02, 08, 10, 21, 25, 38, 39, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 60, 67, 68, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 80, 88, 89, 90, 91, 93, 95.

Tous les chiens en provenance de ces départements devront se munir d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et attestant que la vaccination a été pratiquée depuis :

- *plus d'un mois et moins d'un an en cas de primo-vaccination,*
- *moins d'un an à compter de la vaccination de rappel.*

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur ma demande d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du Règlement de cette exposition, que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la S.C.C. ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature :

RÉSULTATS D'EXPOSITIONS

AMIENS - 09/05/87 - Juge : M. Garnero

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. Dantonnet.

2e Exc. RCAC, VERLINDE DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Raphaëla du Gué de la Michardière) à M. Coffin.

■ Classe Jeunes Mâles

1er T.B., AS DU DOMAINE DE LA PEN DUICK (Thibault des Terres de la Rairie / Rouzić de la Haute Fougère) à M. Caron.

ANTOINE DE LA CHÂTELLERIE (Ulf v.d. Ofnethohle / Thora de la Châtellerie) à M. Craveski.

■ Classe Ouverte femelles

1re Exc. CAC, AMBRE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à Mme Rohou.

2e Exc. RCAC, ANACONDA DES TERRES DE LA RAIRIE (Thibault des Terres de la Rairie / Sarah des Terres de la Rairie) à M. Trochet.

BRINGÉS

■ Classe Jeunes Mâles

1er T.B., ABEL DE LA HAUTE FOUGÈRE (Ch. Rufus du Clos Templerie / Victoire du Domaine de la Pen Duick) à M. Fourdrinier.

BOY DES TERRES DE LA RAIRIE (Royal

Story / Talma de l'Ayguès River) à Mme Lèpan.

■ Classe Ouverte Femelle

AÏDA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à Mme Rohou.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, ADDISON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci / Pilly de Morjasgan) à M. Blot.

2e Exc. RCAC, ALSTON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Rolls-Royce / Vénusia du Domaine de l'Empereur) à M. Digard.

3e T.B., VANEYK D'ÉQUERVAL (Fels v.d. Nurburg / Ophlie de Montbrien) à M. Gérard.

■ Classe Jeune Mâle

1er Exc., ATLAS DES VAUTRES DES MÔNTS DE FLANDRES (Éval Prim Condor / Una du Castel de la Vallée d'Aspe) à M. Faux.

■ Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC, CACIB, ALICIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci du Domaine de l'Empereur / Pilly de Morjasgan) à Mme Rohou.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, CACIB, VARUM DES FAUVEL-

LES (Surf des Fauvelles / Saphir du Clos Templerie) à M. Clément.

AKBAR DE LA GALOPERIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. Sautier.

■ Classe Jeune Mâle

1er T.B., ALBAN DES MERVEILLES DE CHAMPAGNE (Kollo v. Lindenkrug / Sophie des Merveilles de Champagne) à Mme Moitrier.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC, CACIB, ANGELICA-SOPHIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci / Pilly de Morjasgan) à Mme Rohou.

2e Exc. AURNA DE LA GALOPERIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. Thiéfin.

■ Classe Jeune Femelle

1re T.B., ALTÉANE DE LA CHAPELLE DE ST-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Tosca d'Équival) à M. Bernard.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, CACIB, URIAN DU MONT TOISÉ (Schwann de Paradi's Park / Pharsalle du Clos Templerie) à M. Tchaoussof.

ATTILA DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Ultra des Terres de la Rairie / Ultimate des Terres de la Rairie) à M. Coffin.

TOULON - 07/06/87 - Juge : M. Garnero

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., APOLLON DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguès River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme d'Ettore.

2e Exc. RCAC, VONDHER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templerie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Laure.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ALASKA DE L'AYGUES RIVER (Ulmor de l'Ayguès River / The Phi-Phi de l'Ayguès River) à Mme Fanton.

2e Exc. RCAC, VAMP DE SIFFLE MISTRAL (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Urgande du Jardin d'Orloute) à Mlle Heynard.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâle

VLADIMIR DE HEURTEFEUILLE (Ch. Thésée du Clos Templerie / Synthia des Terres de la

Rairie) à Mme Gouteredonde.

■ Classe Jeune Mâle

1er Exc., BORIS DE HEURTEFEUILLE (Up du Vallon de Font Renaude / Valdisia de Heurtefeuille) à M. Minéo.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ANIA DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguès River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mlle Garcin.

2e Exc. RCAC., AMANDA DE L'AYGUES RIVER (Ulmor de l'Ayguès River / The Phi-Phi de l'Ayguès River) à Mme Fanton.

3e Exc., VITAMINE dite CINTA DE HEURTEFEUILLE (Ch. Thésée du Clos Templerie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Carré.

■ Classe Championne Femelle

Exc., VIVA DE HEURTEFEUILLE (Ch. Thésée du Clos Templerie / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme Gouteredonde.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, meilleur dogue, UXMAL DE MOURRE FRAIS (Rux Convy de Mourre Frais / Provence de Mourre Frais) à M. Povinelli.

3e Exc., BRUTUS DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguès River / Ursane de la Benjamine) à M. Ghilbert.

VOLF DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Parent.

■ Classe Jeune Mâle

1er T.B., ATHOS D'AMON RA (Tanit / Una) à M. Marquet.

■ Classe Débutants Mâles

T.P., BUCK DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Spotti.

T.P., BUSTER DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font

Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Paris.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., VALLIE DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Tweedy de la Templerie de Gourdole) à M. Pousséo.

3e Exc., VAMP DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Abita.

4e Exc., BLUETTE DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës River / Ursane de la Benjamine) à M. Spotti.

URYAH DE LA BENJAMINE (Ch. Rude de la Templerie / Sarai de Mourre Frais) à Mme Maunder-Portron.

■ Classe Jeune Femelle

1re Exc., AURORE D'AMON RA (Tanit du Pré des Chaumes / Una de Paradi's Parc) à Mme Béraud.

■ Classe Débutante Femelle

T.P., BRINKA DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à Mme Ravera.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., ARAYAN DU VALLON DE FONT RENAUE (Ténor de Galde Brune / Perle du Vallon de Font Renaude) à M. Pilo.

2e Exc. RCAC., VAROFF DE PARADI'S PARC (Onyx de Paradi's Parc / Pamela) à M. Abita.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., BRENDA DU CLOS TEMPLERIE (Errol v. Méditerranée / Tara de la Templerie de Gourdole) à Mme Fanton.

2e Exc. RCAC., BELLA DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës River / Orsane de la Benjamine) à M. Ghilbert.

■ Classe Jeune Femelle

1re T.B., BANGA DES GORGES DE FRANCHARD (Sambo des Gorges de Franchard / Violette des Gorges de Franchard) à M. Huber (confirmation).

BLEUES

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., THISBÉ DE LA BENJAMINE (Phébus / Farah Raush v. Rhamm) à Mme Maunder-Portron.

2e Exc. RCAC., VÉNUS (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Ayguës River) à Mme Grandi.

3e Exc. CAC., VALESA DU VALLON DE FONT RENAUE (Phébus / Sinti du Vallon de Font Renaude) à M. Guénard.

L'Excellent en lot d'élevage a été attribué à Mme Gouteredonde ; son élevage obtient le deuxième meilleur lot de l'exposition.

BRIVE - 07-08/06/87 - Juge : M. Dubois

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC, CACIB, VARUM DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn v.d. Gistelbeek / Ch. Ulm des Terres de la Rairie) à Mme Pincemin.

■ Classe Ouverte Femelle

ANÉMONE DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Thibault des Terres de la Rairie / Sarah des Terres de la Rairie) à Mme Pincemin.

■ Classe Champion Femelle

ATHÈNE DES PETITES VERNIÈRES (Ch. Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. Tromas.

BRINGÉE

■ Classe Jeune Femelle

1re T.B., ARMONY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Saphir v. Kleven / Ruby de la Templerie de Gourdole) à M. Mérat.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er A.B., ANDY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy de la Vicomté de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à M. Le Bronze.

2e A.B., VELOURS DE LA CRYPTÉ DE LOU-TRAKI (Patton du Champ des Dames / Oyin de la Templerie) à M. Chevablier.

3e A.B., ALEX DES FORÊTS DE VILLE-NEUVE (Usky du Domaine des Bois Dorés / Timita) à M. Phillipot.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC, UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie) à Mme Pincemin.

2e T.B., VINITZA DU CHÂTEAU DE TERRE-FORT (Ondo de Mourre Frais / Teeva de la Templerie de Gourdole) à M. Bourillon.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

2e Exc., OTTO V.D. OFNETHOHLE (Pit v.d. Ofnethohle / Eyscha v.d. Ofnethohle) à M.

Schleicher.

USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Rémus de la Templerie / Sindy) à M. Le Bronze.

THIBERT DES MONTS DU CANTAL (Ch. Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France) à Mme Dubourg.

■ Classe Ouverte Femelles

2e Exc., BESSY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Usky du Domaine des Bois Dorés / Torrente de la Templerie de Gourdole) à Mme Le Bronze.

3e Exc., ATHÉNA DE LA TOUR DES KALOS (Ramsès de la Forêt de Kaysersberg / Troïka de la Tour des Kalos) à Mme Gauthier.

4e T.B., AÏDA DE PARADI'S PARC (Ulko de la Templerie de Gourdole / Tamara de Paradi's Parc) à M. Martin.

VERONEY DES TERRES DE LA RAIRIE (Timber du Domaine de l'Empereur / Odessa de

la Templerie) à Mme Pincemin-Labrousse.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, CACIB, ALEK DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG à M. Soudarin.

2e Exc. RCAC, AL'STAR DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Uriès des Terres de la Rairie / Ugoline de la Forêt de Kaysersberg) à M. Loustaud.

■ Classe Débutant mâle

T.P., BISMARCK DE PARADI'S PARC (Urus du Domaine de Gourdole / Uriel de Paradi's Parc) à M. Dury.

■ Classe Jeune femelle

1re B., AURORE DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Tirol de la Grisonnière / Urva du Domaine de Gourdole) à M. La Valée.

NOS DÉLÉGATIONS

NORD - PAS DE CALAIS - SOMME

La réunion régionale de la délégation aura lieu le samedi 5 septembre prochain au restaurant « La Garenne », Huby Saint-Leu, 62140 Hesdin. Tél. 21.86.95.09.

A partir de 16 heures, présentation des chiens et confirmation de ceux en âge d'être confirmés (à partir de 15 mois) par M. Dubois. Les éleveurs de la région se tiendront à la disposition des adhérents pour les conseiller et leur apprendre à présenter leur chien.

Vers 17 heures 30, une réunion permettra aux différents membres de mieux connaître le Doggen-Club de France et de parler un peu de cynologie. Nous aborderons aussi la possibilité d'une exposition régionale de Dogues allemands en 1987.

Merci à tous les membres du Nord, du Pas de Calais et de la Somme de venir nombreux. Un repas clôturera cet après-midi vers 19 heures. Merci d'adresser un chèque de 165 Francs par personne à J.-P. Coffin, le Doggenhagen, 62124 Metz-en-Couture le plus rapidement possible.



2^e CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE : DU SOLEIL, ENCORE DU SOLEIL

C'est par une journée torride que s'est déroulée cette deuxième exposition régionale de Saint-Maurice-sur-Moselle, ce 26 avril dernier.

Le nombre de dogues allemands a quasiment touché la centaine d'inscriptions, un record, puisque l'an passé on n'en comptait que 68.

Un record pour la qualité aussi, avec une forte concurrence suisse, des dogues de qualité, ce qui ne fut pas le cas par exemple à l'exposition de Besançon, CACIB, du 21 juin, où les habitués de la race, les éleveurs présents, les délégués ont constaté la présence de dogues à robes plus que douteuses et dont la construction squelettique relevait de la péripiétie... Il

n'en fut rien à St-Maurice.

C'est donc dans la bonne humeur générale que M. Levron jugea tout ce beau monde canin, jusqu'en fin d'après-midi, où il fut annoncé seulement le décès de M. Paul Sertelet, dont l'absence avait été remarquée.

Au terme des jugements, chaque dogue reçut de la part de M. Albert un diplôme ainsi qu'un prix d'exposition ; les premiers reçurent des coupes, petites et grandes, offertes par des éleveurs de la région, des particuliers, des élus locaux, dont le conseiller général ; ainsi y eut-il cohue au secrétariat qui fut débordé en cette fin de journée, bien remplie pour les organisateurs...

ÉLEVAGE DE MOURRE-FRAIS

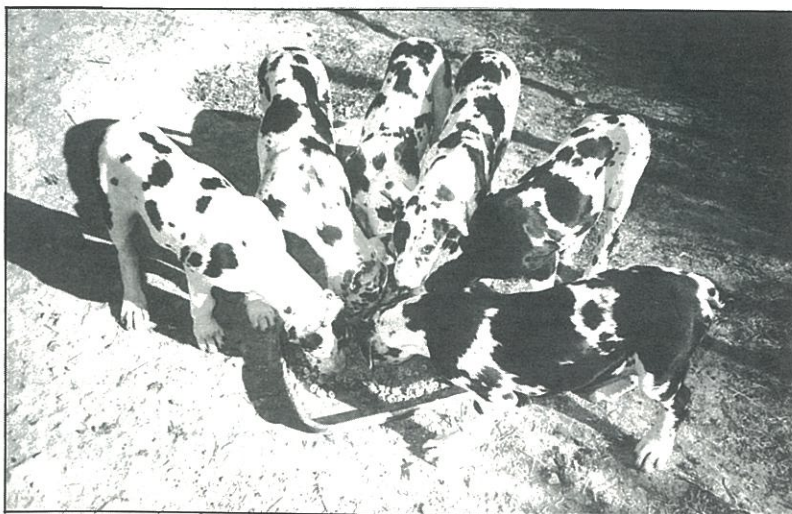
M. Marcel BAUX

13115 Saint-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91

Portée d'arlequins purs
2 mâles et 4 femelles

par **TENOR**
DE GALDE-BRUNE

sur Ch. de France,
Ch. International,
Lice Recomm., sujet d'élite
TESSIE DE MOURRE-FRAIS



BALKAN DU MAS DU GALOUBET



95 cm au garrot

JEUNE CHAMPION D'EUROPE 1987



Mâle noir de bleu 12 mois

fils de :

- j. Champion du club + meilleur jeune
- Champion de beauté de Monaco
- Champion de beauté d'italie
- Champion International
- Champion Social italien

TANIT DU PRÉ DES CHAUMES

et de

VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ



Producteur :

Mlle PORTIER-MONGEOIS

Propriétaire :

Mme VALGAEREN - 83110 Sanary



Prochaine portée TANIT / VESTA : été 1987

ASPECTS PHYSIQUES DU DOGUE ALLEMAND

par Mme M.J. PINCEMIN-LABROUSSE

BEAUTÉS ET DÉFECTUOSITÉS

(suite du n° 137)

3. Les membres antérieurs

Ils comprennent : l'épaule, le bras, le coude, l'avant-bras, le carpe, les métacarpes et les phalanges constituant le pied.

• L'épaule

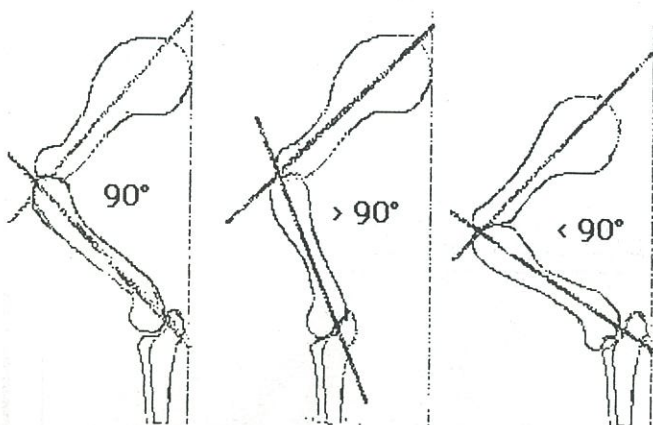
Elle a pour base osseuse le scapulum. C'est un os plat muni dans toute sa longueur d'une apophyse délimitant des muscles qui le garnissent. L'extrémité inférieure du scapulum forme la pointe de l'épaule et l'angle qu'il forme avec l'os du bras ou humérus est l'angle scapulo-huméral.

On doit étudier l'épaule d'après sa longueur, sa direction, sa musculature et la place qu'elle occupe dans cette région.

Beautés : l'épaule doit être oblique. Son obliquité facilite l'amplitude de la foulée et lui donne un bon équilibre en rendant plus courte la ligne du dessus. Une épaule oblique est généralement longue. L'épaule doit être bien musclée.

Le scapulum bien en place ne doit pas se trouver trop en avant et trop haut (la tête semble dans les épaules).

Défectuosités : l'épaule privée de muscles (« plaquée »), trop droite ou trop petite.



Différentes positions de l'épaule

• Le bras

Il est formé par un os long tordu sur lui-même très solide : l'humérus. Il faut considérer sa longueur, sa direction et sa musculature. La longueur se mesure de la pointe du scapulum au coude.

Beautés : bras oblique avec une musculature dense et dure comme celle de l'épaule. L'articulation scapulo-humérale doit être libre pour avoir des mouvements souples.

Défectuosités : bras trop vertical qui donne un angle scapulo-huméral trop ouvert : tout l'ensemble sera droit, le membre est trop ouvert et sera placé en avant de la poitrine (effet optique de manque de poitrine). Bras trop court qui donne une action du membre répétée et courte : manque d'amplitude dans le mouvement.

• Le coude

Il est formé par l'olécrane : extrémité supérieure du cubitus qui fait saillie sous la peau.

Beautés : cette région doit être nette, sèche, ni trop écartée du corps (ce qui arrive chez les sujets trop ouverts du devant : type concaviligne), ni trop plaquée (sujet serré du devant : type convexiligne).

Défectuosités : souvent chez les sujets présentant du « fluorisme », il y a une grande laxité de cette région. Protubérance osseuse latérale (chez les sujets à métabolisme phosphocalcique perturbé).

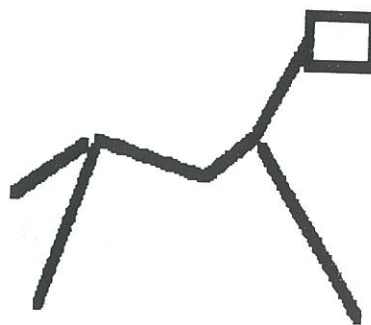
• L'avant-bras

Il est formé par un os long vertical et solide : radius cubitus.

Beautés : l'avant-bras doit être bien musclé ; il doit être vertical pour assurer la régularité des aplombs. Il sera plus ou moins long selon le type longiligne ou concaviligne.

Défectuosités : protubérance osseuse. L'avant-bras par « anarchie osseuse » s'élargit à son sommet et se déforme. De profil, l'avant-bras peut être arqué : brassicourt. L'os est en dehors de la ligne d'aplomb. Il peut être également en dedans de la ligne d'aplomb : aplombs dits effacés.

Autres défauts : sujets dits « campés » : les membres sont inclinés de haut en bas et d'arrière en avant, la ligne du dessus tend à s'affaisser (attitude des concavilignes) ; sujets dits « sous eux » du devant : les membres sont inclinés de haut en bas et d'avant en arrière.



• Le poignet ou carpe

Cette région doit être sèche et nette, placée bas et dirigée verticalement.

• Le métacarpe et les phalanges

Le métacarpe est formé de quatre métarcapiens terminés par les phalanges qui forment le pied.

Beautés : le métacarpe ne doit être ni trop droit, ni trop fléchi de profil. Vu de face, il est droit. Le pied doit être large, court, bombé dit en « pied de chat ». Ongles courts.

Défectuosités : de face, si le métacarpe est dévié vers l'extérieur, on dit que les antérieurs sont « panards ». S'il est dévié vers l'intérieur, on dit que les antérieurs sont



Métacarpes

Trop long *** correct *** trop court

sont des os pairs et symétriques. Le coxal est lui-même formé de deux os :

- en avant et oblique, l'ilium dont le saillant forme, en dehors, la pointe de la hanche.
- en arrière, l'ischium qui correspond à la pointe de la fesse.

Ce sont les dimensions relatives de ces deux os qui déterminent le développement et la direction de la croupe. La croupe est liée au rein par une articulation peu mobile (lombosacrée) et se rattache à la cuisse par une articulation très mobile appelée coxo-fémorale. La ligne supérieure de la croupe prolongeant la ligne du dos et se terminant par la queue s'appelle ligne sacrée. Elle sépare les deux faces latérales de la croupe qui sont plus ou moins inclinées. Il ne faut pas confondre la ligne sacrée avec la ligne de croupe qui sert à mesurer la longueur de cette région, et qui est déterminée par la distance entre la pointe de la hanche et la pointe de la fesse.

La direction est la ligne déterminée par la ligne ilio-ischiale et selon l'angle que fait cette ligne avec l'horizontale. On dit que la croupe est horizontale, inclinée ou avalée. Quand la croupe est horizontale, elle prolonge la ligne de dessus et allonge le dos ; les muscles fessiers sont longs. Avec la croupe inclinée, les muscles fessiers sont plus forts et un peu plus courts.

Beautés : une croupe est belle quand elle est bien musclée et large. La plupart des mouvements ont leur centre d'action aux coxaux. La croupe doit être inclinée légèrement.

Défectuosités : avec une croupe avalée, le membre postérieur est trop ramené sous la masse ; les muscles fessiers sont encore raccourcis ; l'angle coxo-fémoral s'ouvre trop ; il n'y a pas d'amplitude dans le mouvement.

Les dogues dont le squelette n'est pas développé sont plats dans leur croupe : on les dit « serrés de derrière » (sans largeur) ; la musculature est insuffisante.

Une croupe plus haute que le garrot est un défaut puisqu'il nuit à l'harmonie (indice du type concave).

● Les membres postérieurs

- La cuisse et la fesse
- Le grasset
- La jambe
- Le jarret
- Le pied (tarse et métatarse)

LA CUISSE ET LA FESSE : la cuisse fait suite à la croupe et constitue la première partie du membre postérieur. L'os est le fémur : c'est un os long avec des têtes articulaires énormes qui permettent des mouvements importants.

Direction : la direction de la cuisse est très importante. Elle contribue avec la croupe à former l'angle coxo-fémoral qui est un des plus intéressants au point de vue locomotion. Comme dans cet angle, le côté supérieur est très peu mobile, c'est la partie mobile inférieure formée par le fémur qui donne toute sa valeur par l'intermédiaire de l'articulation coxo-fémorale. Le fémur est placé obliquement par rapport au tibia qui s'y articule suivant un angle légèrement supérieur à 90° (angulation très peu différente de celle formée par le bras et l'avant-bras).

La longueur de la cuisse se mesure de l'articulation coxo-fémorale au sommet du grasset.

Beautés : elle doit être longue, large et bien musclée.

Défectuosités : la cuisse plate, maigre, « de grenouille », courte.

LE GRASSET : le grasset se situe entre l'extrémité inférieure de la cuisse et la jambe. Le grasset correspond à l'articulation fémoro-tibio-rotulienne, ce qui correspond au genou chez l'homme.

Beautés : l'articulation doit être sèche. Le grasset joue aussi un rôle capital dans la locomotion. Les mouvements des grassets doivent se faire en toute liberté et aucun obstacle ne doit s'opposer à leur déplacement.

Défectuosités : Grasset trop volumineux avec formation anar-

chique d'os, ce qui bloque le mouvement ou le limite.

LA JAMBE : c'est la partie comprise entre la cuisse et le jarret. Sa base anatomique est constituée par le tibia et le péroné, celui-ci étant rudimentaire. Le tibia est légèrement tordu en « S », c'est un os aussi long que le fémur.

Beautés :

- la jambe doit être longue,
- la jambe doit être forte et avoir un bon développement musculaire, qui est l'indice d'un dogue énergique,
- la direction de la jambe est fonction de sa longueur – elle sera d'autant plus oblique que cette longueur sera plus grande – ; il y a une limite à cette longueur qui apparaît dès que l'angulation devient trop fermée.

Défectuosités : jambe plate, grêle et sans force. Une jambe trop droite amène un « jarret droit ». Une jambe courte n'autorise que des mouvements brefs et répétés. Une jambe trop longue donne un excès d'angulation et des mouvements manquant de légèreté.

LE JARRET : il représente l'articulation de la base inférieure du tibia avec les os du tarse ; il est formé de sept os – il est plus large que haut.

Beautés : Le jarret doit être sec, évidé, fort, bien dirigé et non vacillant.

Les trois éléments les plus rares sont :

- une bonne situation relative,
- une bonne ouverture,
- une bonne direction.

► **Situation :** La jambe modifie la situation du jarret ; si elle est longue, le jarret est en arrière, si elle est courte, le jarret est en avant.

► **L'ouverture :**

- le jarret avec un tibia trop court et droit est lui-même droit, l'angle tibiotarsien est trop largement ouvert : ouverture défectueuse.

- Avec un tibia long, l'angle tibiotarsien se ferme, le dogue est plus près de terre, le jarret est plus puissant : ouverture correcte.

► **Direction, vue de derrière :** Par rapport au plan médian vertical passant par le périnée, le jarret a une bonne direction lorsqu'il est parallèle à ce plan.

Défectuosités : Si la pointe des jarrets se rapproche du plan médian, les jarrets sont serrés – jarrets clos, dits « en vache ». Si les pieds sont déviés sur l'extérieur, le dogue est panard de l'arrière. Si la pointe dévie en dehors, le dogue a des jarrets trop ouverts de derrière, les pieds sont cagneux.

● **Le métatarse et les phalanges** qui forment le pied. Le métatarse est constitué de quatre métatarsiens ; à chaque extrémité des métatarsiens se trouvent les phalanges. L'ensemble doit être ferme.

Beautés : Le pied doit être sec, fort, bombé et large. Les métatarses doivent être puissants, ni trop droits, ni trop fléchis. Les ongles doivent être courts et forts.

Défectuosités :

- Le métatarse trop long, trop mou (donne une mauvaise obliquité) ;
- métatarse trop court et raide – démarche sautillante – sur place ;
- il peut y avoir un métatarsien supplémentaire et rudimentaire : ergot.

● Le fouet

La queue ou fouet doit être de moyenne longueur régulièrement effilée et tomber naturellement selon une ligne courbe et descendante. Il doit arriver à la pointe du jarret. La queue se compose de 18 à 23 vertèbres caudales. En mouvement, il doit être porté en sabre ; l'attache de la queue ne doit pas être trop ressortie.

Défectuosités : Fouet trop long, trop gros, porté haut (dépassant la ligne du dos) ou enroulé. Attache trop basse – « fouet peureux » (sous le ventre).

LES ALLURES LA DÉMARCHE

Afin de juger les aplombs des membres antérieurs et postérieurs au niveau notamment des coudes et des jarrets, il est nécessaire d'examiner le chien.

1) En statique :

- de profil, de face, de dos.

2) En mouvement :

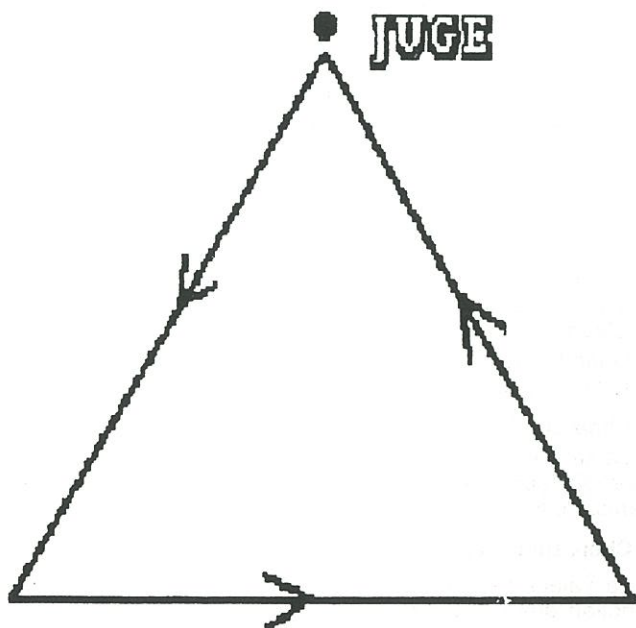
- au pas, au trot : en cercle, de face, de dos, de profil.

Il faut observer la succession des pas et donner la préférence aux traces droites plutôt qu'aux dogues panards ou cagneux.

La démarche doit être examinée avec minutie. Il faut faire trotter le dogue en cercle. Le dogue trotte en diagonale, c'est-à-dire qu'il pose en même temps sur le sol un antérieur et un postérieur, mais pas du même côté ; par exemple, antérieur droit et postérieur gauche ou antérieur gauche et postérieur droit.

Défectuosités : Allure latérale - si l'antérieur droit et le postérieur droit touchent le sol en même temps, on dit que le chien amble (allure d'économie) ; la ligne de dos se trouve modifiée.

Dans un ring, l'examen des allures des dogues pourra se faire par le triangle, le juge étant placé à l'une des extrémités.



Ainsi, le juge observera les aplombs de dos, de profil et de face. Ce système a l'avantage de ne pas casser l'allure et le rythme par des demi-tours à chaque extrémité du ring. De plus, bien trotter et marcher ne s'improvise pas au cours d'une exposition, mais résulte plutôt d'un travail régulier (comme pour le chiot à qui l'on apprend à marcher en laisse).

Il est à noter que certains juges font trotter l'ensemble de la classe avant les jugements individuels. Ce procédé semble intéressant dans la mesure où les chiens peu solides dévoilent plus vite leurs faiblesses. De plus, cela oblige les propriétaires à « manager » leur chien.

Les qualités d'une belle et bonne allure sont :

- la symétrie et le rythme ;
 - l'amplitude ou prise de terrain ;
 - la souplesse et la force qui en émane.
- **La symétrie** s'appréciera plus particulièrement au trot qui est une allure à deux temps, s'effectuant par le déplacement successif des diagonaux (un diagonal est l'association, par exemple, de l'antérieur gauche et du postérieur droit). Toute altération de la symétrie doit être relevée par le juge et sanctionnée en fonction de sa gravité ; notamment l'amble qui est une allure « vicieuse » à deux temps, mais par déplacement successif des latéraux (membres d'un même côté). Cette déviation semble avoir plusieurs causes :
- des douleurs dans l'arrière-main et dans la colonne vertébrale : l'amble est une allure d'économie.
 - d'autres dysymétries peuvent apparaître qui sont souvent le fait de douleurs localisées et passagères (traumatisme) ou acquises (os, ligament).
- **L'amplitude ou prise de terrain** résulte d'angles articulaires particulièrement appropriés (épaule, croupe).
- **La souplesse et la force** résultent d'un appareil musculaire développé. Si on ne peut changer un angle articulaire défectueux, par contre, on se doit de muscler et travailler les allures naturelles de son dogue afin de le soumettre, de le consolider et améliorer ses dispositions naturelles.

CONCLUSION

Le mouvement doit être harmonieux, souple et donner l'impression qu'il est facile.

LES COULEURS

On compte cinq couleurs : Fauve, Bringé, Arlequin, Noir, Bleu.

Dans sa nouvelle nomenclature, le professeur Denis donne le classement pour toutes les races de chiens en trois groupes fondamentaux.

■ Les robes primaires

Poils identiques entre eux comprenant les robes unicolores et les robes bicolores. Pour les dogues allemands, entrent dans ces robes unicolores, les robes *noires*, *bleues* et *fauves*.

► Robes unicolores : 2 pigments à l'origine

- L'*eumélanine* donnant les robes sombres ;
- La *phaéomélanine* donnant les robes claires.

► Robes sombres :

- Pigment non dilué : robes *noires*, poil noir ;
- Pigment dilué : robes *bleues*.

La couleur bleue est obtenue par un facteur génétique de dilution (locus d) à partir de la couleur noire. Dans ce cas, l'ensemble des poils sont bleus dès la naissance : c'est bien le cas de notre dogue bleu.

► Robes claires :

- Pigment non dilué : robes *fauves*.

Poil jaune avec nombreuses nuances entre le foncé et le clair ; la robe fauve se caractérise par une teinte générale jaune dorée, la robe peut s'éclaircir dans les parties déclives de l'animal, celle-ci prenant une teinte fauve clair.

- Pigment dilué : par dilution des nuances de fauve, l'ensemble des robes obtenues est regroupé sous le nom de « sable » ; sous ce nom, sont regroupées entre autres les

robes dénommées couramment crème et isabelle.

Cette robe peut présenter un masque coloration sombre plus ou moins étendue de la face qu'il conviendra de signaler dans la description de la robe.

■ Les robes dérivées

Poils de couleurs différentes.

Pour les dogues allemands, nous ne retiendrons que les robes pluricolores qui sont formées par juxtaposition de plages diversement colorées sans intervention de plages blanches. Cette juxtaposition peut être le fait de deux teintes dérivant d'un même pigment ou de deux teintes provenant de deux pigments différents. Dans ces robes dérivées pluricolores, nous trouvons entre autres :

- les robes bigarrées ;
- les robes bringées.

► Les robes bigarrées

Également décrites sous le nom d'arlequin ou de merle (terme anglais), elles se caractérisent par la présence de taches ayant un aspect très souvent déchiqueté et réparties au hasard sur le corps de l'animal.

Les taches sont toujours d'une couleur plus soutenue (pigment non dilué) que le fond de la robe constitué par la dilution du même pigment (taches noires sur fond bleu) ; il arrive dans ce cas que le fond de la robe soit en tout ou partie gris et non pas bleu.

Le facteur merle n'est pas un gène de coloration mais un gène de dilution de la couleur. Il a une action très nette sur la robe noire éclaircissant ou mélangeant le fond de la robe tout en laissant subsister le pigment de base sous forme de plage déchiquetée qui donne l'aspect bleuté des dogues dits de « fausse couleur ».

Chez le dogue allemand, le fond de la robe qui est normalement bleu a été modifié par sélection jusqu'à devenir blanc. Les traces de l'ancienne coloration du fond réapparaissent parfois sous forme de tavelures.

La robe arlequin est désormais appelée « robe blanche bigarrée » (taches noires, fond blanc).

Dans les robes « blanches bigarrées », la coloration de l'oeil qui dans le standard, est décrite le plus foncée possible, peut être vairon (oeil bleu) ; cette coloration est sous la dépendance de facteurs « *Locus Ir* » avec plusieurs allèles, qui peuvent se combiner et donner des yeux plus ou moins sombres indépendamment de la couleur de la robe. Le facteur « *Merle* », quand il est présent sous une forme « *MM+* » favorise l'apparition d'un ou deux yeux vairons dès lors qu'une zone de restriction pigmentaire envahit l'iris. L'oeil vairon (dépigmenté) se transmet selon un mode récessif. Le fait d'éliminer systématiquement les géniteurs porteurs d'yeux bleus entraînerait la disparition de ce caractère.

► Les robes bringées

Ces robes se caractérisent par l'apparition sur fond clair de rayures transversales sombres appelées bringures. Chez le dogue allemand, celles-ci sont noires sur fond fauve. Elles sont plus ou moins abondantes :

- légèrement bringées si traces fines et peu serrées ;
- bringées si les bringures ont une surface et une densité moyennes ;
- fortement bringées si celles-ci sont larges et très denses réduisant au minimum les zones fauves (non recherchées).

Ces robes seront décrites de la manière suivante :

- robe fauve (légèrement) bringée, par exemple ;
- la robe bringée peut être de surcroît masquée.

■ Les robes panachées

Les robes panachées se caractérisent par la présence, sur une robe primaire ou dérivée, de plages blanches, d'extension et de répartition variables.

Trois groupes selon l'importance des parties blanches.

Robes à panachure limitée, où le fond de la robe est dominé par la couleur initiale, laquelle se trouve simplement marquée de blanc.

L'extension minimum est représentée par une petite touffe de poils blancs au niveau du poitrail.

Au maximum d'extension, cette panachure se caractérise par des taches blanches sur les membres, le poitrail, le ventre, l'encolure et la tête avec formation d'une liste.

L'apparition d'un collier marque l'extension extrême de cette panachure : c'est le cas de nos dogues allemands *noirs à manteau*. Ces robes peuvent être décrites comme une robe noire marquée de blanc.

Nous ne retiendrons pas les robes à panachure envahissante où le blanc est prédominant sur le noir (taches noires rondes sur fond blanc, robe qui n'est pas reconnue par le standard).

Les robes fauves, bringées et bleues peuvent être également marquées de blanc, seule la panachure limitée au minimum d'extension est tolérée.

Dans toutes les couleurs, il peut y avoir un grisonnement du masque et des sourcils très rapide : c'est le facteur de grisonnement « *Locus G* » qui provoque l'apparition progressive de poils gris ou blanchâtres qui se mélangent aux autres poils.

SÉLECTION REPRODUCTEURS

Le choix des reproducteurs a pour but d'améliorer la race et d'éliminer certains défauts. L'appréciation de la valeur héréditaire des étalons et des lices peut être faite de diverses manières.

● Choix sur l'individu - sur le phénotype

La sélection individuelle consiste à prendre des reproducteurs en fonction de leurs caractères.

Externes : application du standard morphologique T.A.N.

● Choix sur la descendance - sur le génotype

Ici, le choix des reproducteurs est fait au vu des caractères de leurs descendants : méthode efficace, mais celle-ci fournit une appréciation tardive de la valeur héréditaire des reproducteurs.

Quand l'étalon a prouvé ses qualités de géniteur, il est souvent trop tard.

● Choix sur l'ascendance

La sélection sur l'étude du pedigree consiste à choisir les reproducteurs en fonction des caractères de leurs ascendants. Cette sélection reste peu précise.

● Choix sur les collatéraux

La valeur héréditaire des reproducteurs est calculée en fonction des caractères (qualités) des frères et sœurs, des demi-frères et demi-sœurs. C'est une méthode de choix.

Les diverses méthodes peuvent être combinées et un reproducteur peut faire l'objet d'une sélection sur l'ascendance, puis sur ses résultats : phénotype, et enfin, sur la descendance : génotype.

(à suivre)

A PROPOS DE SÉLECTION

Comme vous pouvez le constater, la grille de notre plan de sélection a été revue et modifiée de façon à conserver à chaque stade de la sélection, un effectif assez large et permettre une nouvelle sélection au stade suivant.

Les cotations chiffrées de 1 à 6 figurent dans la généalogie en regard de chaque reproducteur, améliorant ainsi l'information des acheteurs et contribuant à la moralisation du marché.

Ainsi, le Livre des Origines Français ne demeure plus un simple registre d'État Civil signifiant peu de choses si les performances officielles des ancêtres de chaque sujet ne sont pas mentionnées.

Ces cotations mises à jour à partir des résultats d'exposition et sur demande des propriétaires sont transmises à la Société Centrale Canine et publiées annuellement et gratuitement dans notre bulletin.

Les demandes doivent être adressées à :

Mme Régine CHOISY, vice-présidente du Doggen-Club de France, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues.

A noter toutefois que cette publication est indépendante de celle des lices et étalons paraissant dans chaque bulletin dont l'insertion est payante et dont les demandes sont à adresser au secrétariat du club.

DOGGEN CLUB DE FRANCE

Demande de cotation (se référer à la grille) (une feuille par chien)

Nom _____

Couleur _____ Sexe _____ LOF _____ Tatouage _____

Date de naissance _____

Nom du père _____

Nom de la mère _____

COTATION DEMANDÉE ☐

EXPOSITIONS OU LE CHIEN A OBTENU LE QUALIFICATIF **EXCELLENT** (pour les cotations de 2 à 4 points)

LIEU	DATE	JUGE
1		
2		
3		
4		
5		

DESCENDANCE (pour les cotations 5 et 6 points)

NOM DU DESCENDANT	NOM DE LA MÈRE (pour les mâles) NOM DU PÈRE (pour les femelles)	EXPOSITIONS (excellent)		
		LIEU	DATE	JUGE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

ÉTALONS ET LICES

Coût annuel de la parution : 50 F

MODIFICATION DE LA GRILLE DE SÉLECTION DOGGEN-CLUB DE FRANCE

1 point	CONFIRMATION
2 points	CONFIRMATION 1^{er} choix : Sujets ayant obtenu EXCELLENT en Spéciale, en Nationale et en Régionale d'élevage ou en Patronnée (dans toutes ces expositions, les juges sont des juges spéciaux). T.A.N. obligatoire.
3 points	JEUNES : T.A.N., Radiographie des hanches obligatoire - 3 Excellents sous 3 juges spéciaux dont 1 en Nationale, Régionale, Spéciale ou Patronnée.
4 points	SUJETS RECOMMANDÉS : T.A.N., Radiographie obligatoire - Champions homologués ou 3 Excellents en Spéciale, Patronnée, Nationale ou Régionale d'élevage sous 3 juges spéciaux différents.
5 points	REPRODUCTEURS D'ÉLITE B : Sujets confirmés, T.A.N., Radiographie des hanches obligatoire - Sujets ayant produit 8 descendants Excellents en Nationale, Régionale, Spéciale ou Patronnée - Les mâles avec 3 femelles différentes - Les femelles avec 2 mâles différents.
6 points	REPRODUCTEURS D'ÉLITE A : Ces sujets seront obligatoirement sujets recommandés et auront une descendance conforme aux mêmes exigences que les reproducteurs d'Élite B.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

■ **Ch. SCHWANN DE PARADI'S PARK** - BLEU - LOF 26960/3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena / Prima d'Equival), né le 06/04/81 - Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. - Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte Saint-André. Tél. 74.54.60.39.

■ **Ch. SURCOUF DU VAL DE L'AMITIÉ** - NOIR DE BLEU - né le 21/08/81 - Étalon Recommandé pour l'élevage allemand, HDO. K.K.I 1 (Radio), Ch. France, Ch. Europe, Euro DDC 83, Ch. du Club, Ch. Allemagne 85, V.D.H. Sieger 85 - Prop. Mme WOLF, 205 route de Strasbourg, 57000 Metz. Tél. 87.63.38.46.

■ **Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIPIE** - BRINGÉ - (Ch. IB Perlane des Terres de la Rairie / Carlo v.d. Haardburg) né le 23/12/85 à Mme VALNET, Champ Breton, 37110 Auzouer. Tél. 47.55.02.61.

ÉTALON REPRODUCTEUR D'ÉLITE B (5 pts)

■ **FAVORIT VOM BEERBACHTAL** - BRINGÉ - LOF 28387 (Ch./Ch. IB BSG-ESG-WSG Elgo v. Ferndorftal / Élodie v. Beerbachtal), né le 15/10/80 - Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

ÉTALONS RECOMMANDÉS SUJETS D'ÉLITE (4 pts)

■ **Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIPIE** - FAUVE - LOF 28607/3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 07/12/81 - Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 - Prod. Mme PINCEMIN - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.64.46.66.

■ **Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** - BRINGÉ - LOF 29923/4046 (Ch. Rufus du Clos Templierie / Ouna de la Templierie) - Ch. France 84 - Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon - Prod. Y.-M. MÉLAT.

■ **Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE** - BRINGÉ - LOF 25681/3524 (Midas du Val de l'Amitié / Manda des Hauts de Cortes), né le 24/08/80 - Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 - Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48.83.38.86 - Prod. J. MÉLAT.

■ **Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES** - BLEU - LOF 29489 (Ch. Octave des Fauvelles / Nirvana du Pré des Chaumes) - Ch. de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International - Prop. Mme MONGEOIS, Bastide de Majoulière, 84570 Mormoiron - Prod. M. MORCET.

■ **Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOU-
GÈRE** - ARLEQUIN - LOF 26036/3432 (Nicky du Monbas de la Valterie / Noyce de la Brionnière) - Ch. France et International - Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45.90.55.22 après 16 h.

■ **Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIPIE** - NOIR DE BLEU - LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie) - Ch. Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club - Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49.65.43.16 - Prod. M. J. PINCEMIN.

■ **Ch. Int. UBU DE LA PIERRE DU ROY** - FAUVE - (Réa de la Templierie de Gourdole / Patton de la Pierre du Roy) né le 10/08/83 - Prop. José MORAN. Tél. 57.24.47.82 (le soir), La Grand Font, Cadarsac (33) - Prod. Chantal BRISSON.

■ **Ch. Int. TIBURCE DES FAUVELLES** - ARLEQUIN - LOF 30024/3944 (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) - Prop. M. Richard GOMBART, chez Mlle HAZARD, 4 à 12, rue de Verdun, 80390 Fressenneville. Tél. 22.30.59.02.

■ **Ch. URK DES FAUVELLES** - BLEU - LOF 31370/4241 (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles), né le 08/06/83 - Prop. M. KOHUT, 77, avenue d'Enghien, 93800 Épinay-sur-Seine - Prod. M. J.-François MARTIN.

■ **Ch. ULTRA DES TERRES DE LA RAIPIE** - BLEU - LOF 31945/04265 (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) - Champion de France - Prod. Mme PINCEMIN-MÉLAT - Prop. Mme FEUILLET, le Pré Long, Sugères, 63490 Sauxillanges. Tél. 73.70.94.47.

■ **Ch. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE** - NOIR - LOF 2 D.A.I. 032994/04426 (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole) né le 26/07/84 - Champion de France 86, Ch. du Doggen-club de France 86, Ch. du Doggen-Club Belge J 85 - Prod. M.

et Mme Michel LAPOTRE - Prop. M. Gilles WATRELOS, Wamin, 62770 Le Parcq. Tél. 21.04.85.17.

■ **Ch. RICCI DU DOMAINE DE L'EMPEREUR** - NOIR - LOF 025874/03488 (Jeff d'Ericeira / Ch. IB Jaffna du Domaine de l'Empereur) née le 15/09/80 - Ch. de France 84 - Prop. Mme LECOMTE, 7, rue Roger Martin, 95870 Bezons. Tél. 39.61.55.43 / 39.75.52.18.

■ **ALPHA DE PARADI'S PARC** - NOIR DE BLEU - LOF 033818 (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) - Ch. de Monaco 87 - Prod. Mme Liliane MOCZINSKI - Prop. Mme HUSTACHE-MATHIEU, 51, rue Paul Langevin, 38130 Echirolles. Tél. 76.23.35.69.

LICES RECOMMANDÉES SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

■ **Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS** - NOIRE - LOF 29316/4728 (Ch. Mike de Mourre Frais / Nashe de la Templerie) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** - FAUVE - (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom / Panthère de l'Aygues River) - Ch. Monde 85 - Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70 - Prod. M. VALETTE.

■ **Ch. UNICA DU CLOS TEMPLERIE** - FAUVE - (Ch. Manager des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie) - Ch. France 85 et du Club (Cl. J) - Prop. M. Alain COMMOY, 1, rue André Real, 38000 Grenoble - Prod. Mme J. MÉRAT.

■ **Ch. de Fr. et Int., TESSIE DE MOURRE FRAIS** (Ch. Rux Conny de Mourre Frais / Katja v.d. Brentjes) - Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. de France 86, VERLAINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** - LOF 032900/05358 - Ch. France 86 Nantes (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troïka de la Templerie de Gourdole) - Prop. Mme Monique MARCLE, Château de Fombonne, 24610 St-Martin-de-Gurson. Tél. 53.80.75.70.

■ **Ch. ULGATHE** - ARLEQUINE - LOF 030777/4998 (Ch. de France Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de Kaysersberg) née le 06/04/83 - Prod. M. BERTRAND - Prop. M. F. ROHOU, 222, rue du Bois des Falaises, 78670 Villennes-sur-Seine. Tél. 39.75.52.18 - Ch. de France 85.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts - 3 Exc. + Radio)

■ **Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** - NOIRE - LOF 029460/04706 (Ch. Rude de la Templerie / Nadia de la Forêt de Grillouty) née le 06/07/82 - Ch. Sarre 85 - Prod. M. Yves-Marie MÉRAT - Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89.51.03.77.

■ **TANIT II DE TESTAROUAN** - NOIRE - LOF 029097/04598 (Radja d'Anneruf, Noir / Nefertiti de Testarouman, Noire) née le 18/03/82 - Prop. Mme Marie-France DELIMARD, Confrançon Cortevaix, 71460 St-Gengoux-le-National - Prod. M. HOCQUARD.

■ **TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** - ARLEQUINE - (Ch. Orest des Terres de la Rairie / Raja de la Templerie) née le 04/04/82 - Prod. Y.-M. MÉRAT - Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57.61.31.25.

■ **URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - FAUVE - LOF 31140 (Midas du Val de l'Amitié / Néva du Castel de la Michodière) - Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **URYAH DE LA BENJAMINE** - NOIRE - (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre Frais) - Prop. Mme MAUNDER, L'Oreille en Pointe, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

■ **VINITZA DU CHATEAU DE TERREFORT** - NOIRE - (Ondo de Mourre Frais / Teeva de la Templerie de Gourdole) née le 21/03/84 - Prod. et Prop. B. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Tél. 57.64.31.25.

■ **ALIZÉE DU CLOS TEMPLERIE** - BRINGÉE - Née le 01/01/85 - LOF 033440/05402 (Ch. Glenn van de Gistelbeek / Parzé de la Templerie) - Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, 03110 Serbanes.

■ **ALICIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR** - NOIRE - LOF 034520 (Ch. Ricci du Domaine de l'Empereur / Ch. IB Pilly de Morjasgan) née le 23/08/85 - Prod. et Prop. Marie-France ROHOU, 222, rue du Bois des Falaises, 78670 Villennes-sur-Seine. Tél. 39.75.52.18.

■ **AIDA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR** - BRINGÉE - LOF 033774 (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) née le 01/03/85 - Prod. et Prop., Mme M.-F. ROHOU, 222, rue du Bois des Falaises, 78670 Villennes-sur-Seine. Téléphone 39.75.52.18.

■ **VALIA DE LA GRISONNIÈRE** - ARLEQUINE - LOF - Tat. EVJ 963 (Scotch de la Grisonnière / Siska de la Grisonnière) à M. J.-P. PALIS, Le Haut Cantelaude, Labarde, 33460 Margaux - Prod. M. MAUDRICH.

■ **VOIVODIE DU CLOS TEMPLERIE** - ARLEQUINE - Tat. FMN 152 (Kollo vom Lidengrug / Romana du Clos Temple-

rie) née le 20/11/84, à Mme MAUNDER, La Benjamine, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

■ **THISBÉ DE LA BENJAMINE** - BLEUE - Tat. DYC 155 (Phébus / Farah Rausch v. Rhamm), née le 30/10/82, à Véronique MAUNDER-PORTRON, « L'oreille en Pointe », Élevage de la Benjamine, Quartier de la Tresque, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

ÉTALONS RECOMMANDÉS (3 Exc. + Radio - 4 pts)

■ **URIEL GOD'S WING** - BRINGÉ - LOF 31391/4244 (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) - Prop. M. TROCHET, Hameau de Villers, 27700 Les Andelys.

■ **ASTON DU CLOS TEMPLERIE** - BRINGÉ - LOF 33439/4485 (Ch. Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. Ph. BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68.

■ **TAMARIS DE MONTBRIEN** - FAUVE - (Ch. IB, Orloff des Fauvelles / Peddy de Montbrien) - Prop. M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68 - Prod. Mme MEINER.

■ **RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** - NOIR - (Onix de la Templerie / Nitta de Mourre Frais) né le 25/09/80 - Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55.09.96.95 - Prod. J. MÉRAT.

■ **TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE** - ARLEQUIN - LOF 29134/3887 (Orest des Terres de la Rairie / Rhéa Templerie) né le 09/04/82 - Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley. Tél. 79.81.58.09 - Prod. M. MÉRAT.

■ **VAYSER DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** - LOF 32899/4465 (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troïka de la Templerie de Gourdole) à M. Romain ZAUZÈRE, Malterre, 24110 St-Léon-sur-L'Isle. Tél. 53.80.62.20.

■ **RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** - BLEU - (Menelas du Val de l'Amitié / Maty Royal de la Grisonnière) né le 19/02/80 - Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48.29.67.85 (après 20 h) - Prod. M. KOWALSKI.

■ **URBA DELS PAISOS CATALANS** - NOIR - LOF 31638/4421 - Prop. M. VASQUEZ, Les 4 Saisons, 9, rue des Écureuils, 33370 Artigues. Tél. 56.38.38.01.

■ **USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** - ARLEQUIN - LOF 31493/4277 (Rémus de la Templerie / Sindy) - Prop. Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.87.45.59 ou 55.24.03.54 H.T.

■ **USTON DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - NOIR - LOF 32096 (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodière) né le 11/12/83 - Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **UREYAL DE LA BENJAMINE** - NOIR - (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre Frais) - Prop. Mme Nelly MORABITO, Les Chevries, Écorpain, 72120 St-Calais. Tél. 43.35.71.15.

■ **VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - ARLEQUIN - LOF 33273 (Tenor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodière) né le 07/09/84 - Prop. M. DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY** - NOIR - LOF 32448/4347 (Ch. Ondo de la Templerie / Savannah) à Mme FOURMONT. Renseignements : 47.51.69.19.

■ **USTOWN DES TERRES DE LA RAI-RIE** - BLEU - LOF 031310/04268 (Ch.B. Ramsès II de Carjegu / Rislinde d'Eper-sen) né le 22/07/83 - Prop. Mme COU-LIN, 4, av. J. Liautaud, 13260 Cassis. Tél. 42.01.76.32 - Prod. Mme PINCEMIN.

■ **VADIM DE GOAZILEC** - BRINGÉ - (Ch.B.-Ch.IB A. Scipion de la Chatellerie / Perla de l'Ayguès River) - Prop. M. Jean-Luc AMBROISE, Pont de Roux, 82400 Valence d'Agen. Tél. 63.39.65.08 - Prod. Mme BODILIS.

■ **AUROCHS DES FAUVELLES** - FAUVE - LOF 34090 - Né le 11/03/85 (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à M. et Mme BERTSON, 6, Impasse de la Procession, Oissery, 77178 St-Pathus. Tél. (1) 60.01.58.07.

■ **VICOMTE DES FAUVELLES** - ARLEQUIN - LOF 32402/4401, né le 12/03/83 (Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles) - Prod. M. J.-F. MARTIN - Prop. Mme LOYANT, 41, rue Camélinat, 93110 Rosny-sous-Bois.

■ **URIAN DU MONT TOISÉ** - BLEU - LOF 31652/4331 (Ch. Schwann de Paradi's Parc / Pharsalle du Clos Templerie) - Prop. M. TCHAOUSSOF, 34, rue de Vignancourt, 80000 Amiens.

■ **AALBORG DE LA CHATELLERIE** - BLEU - LOF 034848/04685 (Ch.B., Club, CH. IB, Uriès des Terres de la Rairie / Umbra de la Forêt de Kayers-

berg). Jeune Champion du club à 13 mois (86) (M. Moreau). Prop. Dr Lionel QUET, 17, av. Georges Clémenceau, 13360 Roquevaire. Tél. 42.72.51.79. Prod. M. Jean-Jacques GELLIBERT.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

■ **SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE** - FAUVE - (Jargon von der Rotburg / Anja von Erbach) né le 18/02/81 - Prod. M. MAUDRICH - Prop. M. Aris CONARD, Chemin des Mattes, 13126 Vauvenar-gues. Tél. 42.24.90.83.

■ **SOCRATE DU MONBAS DE LA VAL-TERIE** - ARLEQUIN - (Oman du Mon-bas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie) né le 04/05/81 - Prop. M. et Mme VALLE, 58, rue Nationale, Méri-gnies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20.59.51.69.

■ **Ch. Int., THOGRUL DE TESTAROU-MAN** - NOIR - (Ch.B et IB Monde, Mike de Mourre Frais / Opalia de Testarou-man) né le 11/03/82 - Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemont, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58.51.43.83.

■ **THYBUS DU MONT TOISÉ** - ARLEQUIN - (Rémus de la Templerie / Rafale du Mont Toisé) - Ch. Jeunes Luxem-bourg 83 - Prop. M. et Mme CHARCIA-REK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ **VINSLAW DU MONT TOISÉ** - ARLEQUIN - (Thybus du Mont Toisé / Synthia de la Templerie de Gourdole) né le 09/06/84 - Prop. M. et Mme CHARCIA-REK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ **THIBERT DES MONTS DU CANTAL** - ARLEQUIN - (Ch.B Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France) né le 23/03/82 - Prop. Mme Christiane DUBOURG, Crandelles, 15250 Jussac. Tél. 71.46.35.08.

■ **ALDO DU DOMAINE DU LATTAY** - BLEU - (Tandger du H. de la Vallée des Myrthes / Sara du Domaine de Cercœur) né le 18/01/85 - Prop. M. et Mme LE PROUX, Rés. du Bois Sauvage, 6, Sq. Charles Richet, 91000 Evry.

UNE DATE A RETENIR

**20 septembre 87
à Maintenon (28)**

**EXPOSITION NATIONALE
D'ÉLEVAGE**

organisée par le Doggen-Club de France

■ **VAUGHAN DU CHAMP DES DAMES** - ARLEQUIN - (Smart de la Forêt des Grands Chênes / Tania du Champ des Dames) né le 17/09/84 - Prop. M. et Mme DOCEUL, 13, rue Jean Duplessis, 44760 La Bernerie-en-Retz. Tél. 40.82.70.44.

■ **VAT DE BOIS MAGNY** - BLEU - LOF 033508/04460 (Ted de Bois Magny / Telma de Bois Magny) né le 29/09/84 - Prod. M. DENAUX - Prop. M. MARION, 34 bis, rue Perquel, 95160 Montmo-rency. Tél. 39.64.20.48.

■ **ALTO DE LA GRISONNIÈRE** - NOIR - (Kollo v. Lindenkrug / Saga de la Gri-sonnière) né le 05/02/85 - Prod. M. MAUDRICH - Prop. M. Alain WEIL, Loo-kie Dog, Salon de toilette, 1, cour Villarceau, 77330 Lesigny. Tél. 60.02.00.81 ou 60.02.20.05.

■ **AROSS DE MOURRE FRAIS** - ARLEQUIN - (Ténor de Galde Brune / Ch.B, Ch. Int. Tessie de Mourre Frais) - Prop. Renée AZZELINO, Quartier Séverac, 30340 Salindre. Tél. 66.85.66.32.

■ **ADAM DU VALLON DE FONT RENAUE** - BLEU - (Urwald / Réa de l'Ubac) - Prop. Georges Steeve DAR-MON, Résidence « Les Chênes », 29, av. Roger Salzmänn, 13012 Marseille. Tél. 91.87.37.22.

■ **ARAMIS DE MOURRE FRAIS** - ARLEQUIN - (Ténor de Galde Brune / Ch. Fr. et Int. Tessie de Mourre Frais) né le 12/03/85 - Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

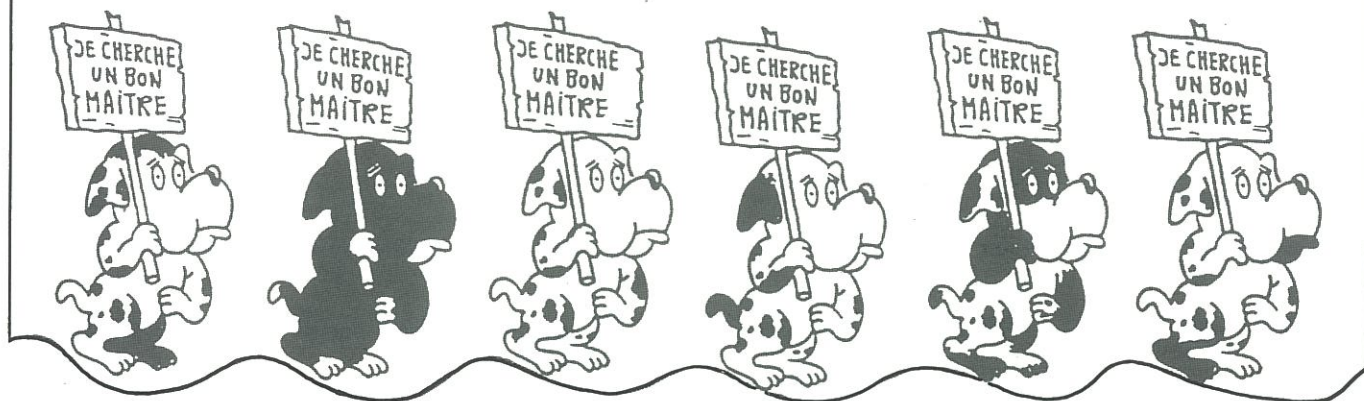
■ **VALMONT DU BOIS DE CLIO** - BRINGÉ - (Ch. Thésée du Clos Temple-rie / Roxane du Bois de Clio) - CACIB Montpellier 1987 - Prod. et Prop. Mme Doris HOLDERITH, Villa Clio, La Goule de Laval, 34790 Grabels. Tél. 67.40.58.35.

■ **VARLY DU VAL DE L'AMITIÉ** - BLEU - (Saphir du Val de l'Amitié / Taïga du Val de l'Amitié) né le 22/04/84 - Prod. M. et Mme WOLF (Metz) - Prop. Mlle F. GASCOIN, 3, rue de la Gâtine, 44230 St-Sébastien-sur-Loire. Téléphone 40.34.60.20.

■ **AUTOUNG DES TERRES DE LA RAI-RIE** - BRINGÉ - (Ch.B-IB A. Phale des Terres de la Rairie / Ch.B Talma de l'Ayguès River) né le 01/05/85 - CAC Angers 86 - CACIB Toulouse 87 - Prod. Mme PINCEMIN - Prop. Mme WENDT, Les Sapins, 17350 Taillebourg. Tél. 46.91.70.05.

Le Comité et le Bureau du Doggen Club de France souhaitent à tous les membres d'excellentes vacances (tout en préparant leurs chiens pour le grand rendez-vous de Main-tenon et en pensant à envoyer leurs enga-gements avant le 1^{er} septembre...).

NOUVELLES D'ÉLEVAGE



Notre membre, **M. Patrick CARRÉ, Le Quinquis, Ste-Sève, 29210 Morlaix, Tél. 98.88.41.90, nous annonce que :**

► Son étalon fauve **ANIBAL DU TEMPS QUI PASSE** (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ulane de Goazilec) a sailli la liche bringée **VERVEINE DE GOAZILEC** à M. Pascal MENU, le 13/05/87.

A l'élevage DE LA BENJAMINE à Mme Véronique MAUNDER-PORTRON, « L'Oreille en Pointe », Quartier de la Tresque, 13170 Les Pennes-Mirabeau. Tél. 42.02.81.21,

► La Liche Recommandée (A) **URYAH DE LA BENJAMINE**, noire (Ch. IB Rude de la Templierie / Sarai de Mourre Frais), saillie par Ch. CS **ERROL V. MEDITERRANÉE**, a mis bas le 2/03/87, 1,0 arl. - 1,1 noirs.

► La Liche arlequine Liche Recommandée **VOIVODIE DU CLOS TEMPLERIE** (Kollo v. Lidenkrug / Romana du Clos Templierie) a été saillie, le 24/04/87, par l'élite B **USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** (Rémus de la Templierie / Sindy), arlequin à Mme Andrée LE BRONZE.

► La Liche noire de bleu **TANIA DU VALLON DE FONT RENAUE** (Granit Raush v. Rhamm / Reska des Terres de la Rairie), saillie par l'Étalon Recommandé (A) **USTOWN DES TERRES DE LA RAIRIE** (Ch. B Ramsès II de Carjegu / Rislinde d'Epersen) à Mme COULIN, a mis bas, le 8/04/87, une portée de 13 chiots : 8,5 noirs.

A l'élevage DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme PINCEMIN-LABROUSSE, St-Martial de Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37,

► La femelle noire Ch. **UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE** a été saillie, le 8/05/87, par **VOLPONE DES FAUVELLES**.

A l'élevage DU CHATEAU DE SIORAC, Mme M.-P. ROUGEYRON, 63500 Perrier. Tél. 73.89.14.94,

► La liche bleue **UTOPIE DES TERRES DE LA RAIRIE** (Ch. B Ramsès de Carjegu / Rislinde d'Epersen) a mis bas, le 3/06/87, une portée de 3 chiots par l'Étalon bleu **AIKO DU CHATEAU DE SIORAC** (Lucky v. Schlachtensee / Urielle du Val de l'Amitié).

► La liche bleue **STELLA DU MOULIN DE TREVOYE** (Ch. All. Yankee v. Haus Fresena) a mis bas, le 8/05/87, une portée de 14 chiots par l'Étalon bleu **ANTONIUS-BLAU DES TERRES DE LA RAIRIE** (Ch. France Ultra des Terres de la Rairie / Ultimate des Terres de la Rairie, Bundessiegerin 84).

Chez M. et Mme Jean-Pierre PALIS, élevage DU HAUT CANTELAUDE, Labarde, 33460 Margaux, Tél. 56.30.46.88,

► Sont nés, le 21/04/87, 5 chiots dogue allemand : 1 femelle arlequine, 1 mâle arlequin, 1 femelle noire, 1 mâle noir et 1 autre noir à manteau, de leur liche arlequine **VALIA DE LA GRISONNIÈRE**, dont le

père est l'étalon Vayser de la Forêt de Kayersberg à M. ZAUZÈRE. Chiots disponibles fin juin 87.

LA PIERRE DU ROY, Chantal BRISON, 33240 Aubie-Espessas, Tél. 57.43.37.97, le soir si possible (ou 62.02.05.47 vacances) :

► **TIFANNY** (Bundessieger Glenn v. Ferndorftal / Bundessiegerin Psychose de la Pierre du Roy) a mis bas, le 12/06/87, une portée fauve (mâles et femelles) de **SHINE DES TERRES DE LA RAIRIE** (Phale T.R. / Phrance de l'Empereur, fille de Yorick) à M. TIEFENBACH (RFA). Au pedigree des chiots : 8 Ch. Internationaux dont 4 Ch. Allemagne.

A l'élevage DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, 24610 St-Martin de Gurçon, Tél. 53.80.75.70,

► Le mâle arlequin **VAYSER DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** à M. ZAUZÈRE, St-Léon-sur-Isle, Tél. 53.80.62.20, vient de passer la radio des hanches avec succès, signe A. Vayser vient de saillir : **TANZ DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** à M. FANTANE ; **URANE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** à M. GUÉRIN ; la Ch. **VÉNUS DE ANNERUF** à M. ARROYO ; **ANATH DU HAMEAU DE CARRETIER**.

► Sont entrés à l'élevage : **ANATH DU HAMEAU DE CARRETIER** ; **BIONA DE LA GRISONNIÈRE** (Kollo vom Lindenkrug / Shailla de la Haute Fougère).

► Restent à l'élevage en vue d'expositions : **BERLIOSS DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** ; **BELLE-GAZOU DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** (Ch. Uster du Domaine de Gourdole / Ugoline de la Forêt de Kayersberg).

Notre membre M. DESCREUX, 46, rue du Dauphiné, Chavanoz, 38230 Pont de Cheruy, Tél. 78.32.51.81, a le plaisir de nous informer :

► de la saillie de **URSULA DE LA TERRE DE L'HÉRITIÈRE** par **ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE**. 3 chiots mâles sont nés le 18/05/87 (2 arlequins et 1 noir à manteau).

► de la portée **VÉNUS DE PARADI'S PARC** sur **USTER DU DOMAINE DE GOURDOLE** née le 13/01/87, une liche est conservée à l'élevage : **CIRCÉ DE LA TERRE DE L'HÉRITIÈRE**.

► Est entrée à l'élevage la liche noire à manteau **BONNY DE PARADI'S PARC**, née le 26/11/86 (Vanité de Paradi's Parc / Ulko de la Templierie de Gourdole).

A l'élevage AUX SABOTS DE VÉNUS à M. Y.-R. NUSGENS, Rue Cordémont 69, 4459 Slins-Juprelle, Belgique, Tél. 041/78.34.22,

► La femelle bleue **VALENDIA DE LA TERRE DES APOLLONS DE L'ACROPOLE**, saillie par l'Étalon **ULK DES TERRES DE LA RAIRIE**, a mis bas 10 mâles et 3 femelles bleus, le 4/05/87.

A l'élevage DE LA PIERRE DU ROY à Mme Chantal BRISON-AUBRE, Espessas, 33240 St-André de Cubzac, Tél. 57.43.37.97,

► TIFANNY DE LA PIERRE DU ROY, fauve (BSG Psychose de la Pierre du Roy / BSG Glenn v. Ferndorftal) a été saillie, le 7 avril, par le mâle fauve de M. TIEFENBACH, SHINE DES TERRES DE LA RAIRIE.

A l'élevage OF SOUTH WIND KALYANI à Mlle GRANIER, Domaine de la Rouvière, 30270 St-Jean du Gard, Tél. 66.85.33.68,

► La lice bleue AUDY DU VALLON DE FONT RENAUE (confirmée 1^{er} choix) a été saillie le 15/03/87 par le jeune Champion du club bleu AALBORG DE LA CHATELLERIE, au Dr QUET.

Notre membre M. René PRAS, La Rondardière, 85600 Montaigu, Tél. 51.41.73.38, nous informe que :

► Sa femelle fauve VERENA DU CLOS TEMPLERIE a mis bas, en juin, une portée de 4,3 bringés, 0,2 fauves (sont conservés 3,2 bringés, 0,1 fauve) par l'Étalon bringé ADRAR DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Saphir v. Klevchen / Ch. Luxembourg, Ruby de la Templerie de Gourdole) à Mme M. MÉRAT.

A l'élevage DE LA TEMPLERIE à Mme M. MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbanes, Tél. 70.56.51.86,

► La femelle fauve UKRAINE DU CLOS TEMPLERIE a mis bas, le 8/05/87, une portée de 3,0 bringés, 0,1 fauve par AARON DES TERRES DE LA RAIRIE, Étalon fauve à Mme ROUGEYRON.

A l'élevage DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme PINCEMIN-LABROUSSE, St-Martial de Mirambeau, Tél. 46.49.66.37,

► La femelle Ch. UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE a été saillie, le 8/05/87, par VOLPONE DES FAUVELLES.

A l'élevage DU MAS DE MAJOUILLÈRE à Mme MONGEOIS, Bastide de Majouillère, Le Roussan, 84570 Mormoiron,

► VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, femelle noire à l'Élevage DU MAS DU GALOUBET, sera saillie par le Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES à Mme MONGEOIS au mois de juin.

► VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ, lice bleue à l'Élevage DU MAS DE MAJOUILLÈRE, à mis bas, le 19/02/87, une portée de 3 mâles et 1 femelle bleus. Père des chiots : l'Étalon de l'élevage, TANIT DU PRÉ DES CHAUMES. Aucun chiot disponible.

► BRANTÔME DU MAS DU GALOUBET (Tanit du Pré des Chaumes / Vesta du Val de l'Amitié), mâle bleu à M. RASPLUS, présenté au Championnat d'Europe 1987 à Dortmund, a été classé 3^e Très Bon Cl. Jeune par M. Lehn.

► Son frère noir BALKAN DU MAS DU GALOUBET a obtenu le titre de jeune Champion d'Europe, juge Kliebenstein.

► CORAIS DE MAJOUILLÈRE, femelle bleue (Tanit / Violette) reste à l'élevage.

Élevage du MAS de MAJOUILLÈRE, à Mme MONGEOIS, Bastide de Majouillère, Le Roussan, 84570 Mormoiron. Tél. 90.61.95.83,

► La lice noire VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ appartenant à l'élevage du MAS DU GALOUBET à Mlle PORTIER-MONGEOIS a été saillie par l'étalon recommandé sujet d'élite bleu, Ch. du club jeune, Ch. de Monaco, d'Italie, International et Social Italien, TANIT DU PRÉ DES CHAUMES. Chiots à réserver au 64.56.03.99.

► BALKAN DU MAS DU GALOUBET, né le 10/04/86 de Vesta et Tanit, a obtenu le titre de jeune champion d'Europe 87 à Dortmund le 02/05/87.

► BRANTÔME DU MAS DU GALOUBET, son frère de portée, s'est classé troisième Très Bon.

► De la saillie TANIT DU PRÉ DES CHAUMES sur VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ sont nés 3 mâles et 1 femelle bleus. Présentés au Championnat de l'année 87 de la Société italienne du dogue allemand, à 3 mois, ils ont remporté le meilleur couple et le meilleur lot d'élevage.

A l'élevage de la MAISON des TROIS LYS, M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89.51.03.77,

► La lice noire TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, saillie par l'étalon noir Ch. Alsace-Lorraine 87, VENTO. Elle a mis bas 8 chiots noirs, 6 mâles et 2 femelles. Reste à l'élevage la petite CATANGA de la MAISON des TROIS LYS.

A l'élevage de la CHATELLERIE, Jean-Jacques GELLIBERT, « Dilet », Bedenac, 17210 Montlieu-la-Garde. Tél. 46.04.52.44.

ADÈLE DE LA CHATELLERIE, bleue (Ch. Uriès des Terres de la Rairie / Umbra de la Forêt de Kaysersberg), saillie par le Champion de France, du club, Euro-DDC et Ch. International ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE, noir de bleu (Ch. Ramsès II de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie), a mis bas le 23 juin 87 une portée de 13 chiots : 1,4 noirs et 7,1 bleus.

A l'élevage de la BENJAMINE, Mme Véronique MAUNDER-PORTRON, L'Oreille en Pointe, 13170 Les Pennes-Mirabeau. Tél. 42.02.81.21,

► La lice recommandée 4 pts, sigle A, THISBÉ DE LA BENJAMINE, bleue (Phébus / Farah Rausch von Rhamm) a été saillie le 22 juin 87 par l'étalon bleu AALBORG DE LA CHATELLERIE, jeune champion du club 86, confirmation 1^{er} choix (Ch. Uriès des Terres de la Rairie / Umbra de la Forêt de Kaysersberg) au Dr QUET.

► La lice TARAH DE MONTBRIEN, fauve (Ch. B. Orloff des Fauvelles / Peedy de Montbrien) a été saillie le 3 juillet 87 par l'étalon bringé THÉOBAL DE L'AYGUES RIVER à Mme FANTON.

UNE DATE A RETENIR

20 septembre 1987

à

Maintenon (28)

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

organisée par le Doggen-Club de France

Nouveaux membres...

Les anciens numéros du Trait d'Union du D.C.F.
peuvent vous être expédiés FRANCO au prix de

25 FRANCS LE NUMÉRO

Adressez vos demandes et vos règlements à :
Doggen Club de France - « Le Trait d'Union » - Le Jaunet, Serbannes, 03110 Escurolles.

Numéros disponibles

Extraits des sommaires

- | | |
|----------------------------|--|
| 126 - Mars 85 | Un nouveau standard pour le dogue allemand ?
(S. Webjorn)
Fiscalité d'élevage : régime du réel simplifié |
| 127 - Juin 85 | La torsion d'estomac (Dr.Vét. J.-P. Chauve)
Le don du sang chez le chien
Un nouveau standard pour le dogue ? (suite) |
| 128 - Septembre 85 | A nouvelle forme, nouveau fond (Y.-M. Mérat)
Les parasites intestinaux du chien (Dr.-Vét. Cloche)
Un nouveau standard pour le dogue ? (fin) |
| 129 - Oct.-Nov. 85 | Nationale d'Élevage du DCF, Mantes, 06/10/85
La prévention des troubles de la croissance
(Dr.-Vét. J.-P. Roux)
Le plan de sélection (M. J. Pincemin)
Assemblée Générale du 06/10/85, DCF
Harmonisation des jugements (C. Michel, Pdt SCC) |
| 130 - Décembre 85 | Chiots. Quand les céder ? (G. Sasias)
Le test de Campbell
Accidents de personnes causés par des chiens
de garde (SCC)
Statuts et Règlement Intérieur du DCF |
| 131 - Mars 86 | La sélection et son organisation (Dr.-Vét. Surget)
A propos des boîtes (Dr.-Vét. Mignot)
Mise bas normale et pathologique (Dr Marcellot) |
| 132 - Juin 86 | Tiques et piroplasmose (Dr.-Vét. Lancelot)
Règlement International d'Élevage de la FCI
A propos du test de Campbell (Lionel Guttin)
Les vétérinaires au service de l'élevage (Dr Mignot) |
| 133 - Août 86 | De l'utilité des Clubs (Dr Surget)
La peau et l'alimentation (Dr Sauvage) |
| 134 - Oct.-Nov. 86 | La pathologie de groupe en élevage canin
(Dr G. Mignot)
Luxation de la glande de Harder (Dr C. Jesupret)
Championnat de France SCC Nantes 1986
Insémination artificielle (Professeur M. Théret) |
| 135 - Décembre 86 | Plan de Sélection 86 du D.C.F.
Tulln : Championnat du Monde 86
Cergy-Pontoise : Nationale d'Élevage
Insémination artificielle (Professeur M. Théret) - II
Torsion d'estomac, une nouvelle hypothèse
(Dr G. Mignot) |
| 136 - Janv.-Fév. 87 | Réunion de l'Euro-DDC
L'adolescence du chien
Insémination artificielle (Professeur M. Théret) - III |
| 137 - Avril 87 | Hommage à Paul Sertelet
Reportage : Élevage de la Templierie (Dr Mignot)
Aspects physiques du dogue allemand
(Mme J. Pincemin-Labrousse)
Sélection : demande de cotation |

la caution des éleveurs



Les produits de la gamme "Club cynotechnique international" sont parfaitement adaptés aux besoins nutritionnels spécifiques des chiens en élevage. Le succès rencontré par les éleveurs avec ces produits dans plus de 30 pays, est la caution incontestée de ROYAL CANIN.


ROYAL CANIN
SPECIALISTE DE L'ALIMENT COMPLET